



## Commission des dynamiques territoriales

### 2142 - Autres associations à vocation touristique

#### **Proposition d'attribution d'une participation financière pour la prise en charge des coûts du poste de secours du Mont Sainte Odile pour la saison estivale 2016.**

#### **Rapport n° CP/2016/520**

#### **Service gestionnaire :**

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

#### Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une participation financière à la Mense Episcopale pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte Odile pour la saison touristique estivale 2016.

Haut-lieu spirituel, patrimonial et touristique du Bas-Rhin, le Mont Sainte Odile accueille chaque année près de 800 000 visiteurs désireux de profiter de l'environnement naturel et boisé du lieu.

Afin de contribuer à la sécurité du public, la Direction du Mont Sainte Odile a mis en place depuis 2004, en lien avec le Département, un poste d'alerte et de secours fonctionnant pendant la saison touristique estivale. Dispositif préventif, le poste de secours est tenu par des secouristes qui prennent en charge les éventuels blessés et malaises, effectuent les gestes de premiers secours et préviennent la régulation médicale si nécessaire.

A cet effet, cinq associations, la Croix Rouge, la Croix Blanche, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, Terre-Neuve 67 et l'Association de la Protection Civile, se relayent pour assurer le fonctionnement du poste.

Ce dispositif de sécurité est mis en œuvre les dimanches d'été. En 2016, 11 journées ont été concernées.

Dans le cadre de sa politique en matière de tourisme, le Département contribue aux frais de mise en place de cette action. Des crédits dédiés ont été votés dans le cadre du budget prévisionnel de 2016.

La prise en charge départementale concernerait la mise à disposition de matériel et les frais de déplacement pour quatre secouristes, soit 475€ pour une journée. Les frais de repas sont pris en charge par le Mont Sainte Odile à raison de 12€ par personne par jour. Le coût pour le Département s'élèverait à 5 225€.

L'intervention départementale s'appuie sur l'article L1111-4 du CGCT qui prévoit une compétence partagée des collectivités en matière notamment de tourisme, de sport, et d'éducation populaire

La Commission Territoriale Sud a émis un avis favorable à la demande de subvention lors de sa réunion du 26 septembre 2016. Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 5 225€ pour contribuer à la tenue du poste d'alerte et de sécurité du Mont Saint Odile pour la période estivale de 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22125	65-6574-94	5 225,00 €	5 225,00 €	5 225,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 225 € à la Mense Episcopale pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte Odile pour la saison touristique estivale 2016.*

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY